

AR PREFECTURE

017-200041523-20210401-DEC134\_2021-AU  
Reçu le 01/04/2021

H A U T E



SAINTONGE

Assurance

Décision n° 134 / 2021  
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*


***En vertu de la délibération n°37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (17: encaisser les remboursements d'assurance liés aux indemnités de sinistre).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide d'encaisser le chèque de remboursement remis par notre assureur GROUPAMA d'un montant de :

- 1 026, 45 €, correspondant au sinistre 2020815611 (sinistre auto du 11/05/2020 avec le véhicule 3577ZE17).

Fait à Jonzac,  
Le 01 AVR. 2021

Le Président  
Claude BELOT

  
Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU



**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**